



HERVE NOVELLI
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT,
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU
TOURISME, DES SERVICES ET DE LA CONSOMMATION

CHANTAL JOUANNO
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉCOLOGIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr
www.developpement-durable.gouv.fr/

Paris, le 10 novembre 2010
N°876

Hervé NOVELLI et Chantal JOUANNO lancent un guide pratique pour permettre aux consommateurs de mieux comprendre les allégations environnementales figurant sur les produits

Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation et Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, se félicitent du récent travail entrepris par le Conseil National de la Consommation (CNC) en vue de clarifier les allégations environnementales les plus couramment employées sur les produits. Ils lancent aujourd'hui un guide pratique sur les allégations environnementales pour que les consommateurs disposent de repères leur permettant de mieux comparer les produits en termes de performance environnementale et éviter toute confusion lors de l'achat de tels produits.

Le 6 juillet 2010, les professionnels et les consommateurs, réunis au sein du CNC, se sont mis d'accord sur les conditions d'emploi de sept expressions. Sur cette base, Hervé NOVELLI et Chantal JOUANNO ont décidé de lancer un **guide pratique** qui donne, pour chaque allégation telle que « durable », « responsable », « biodégradable »... ou encore, pour les produits non alimentaires, « bio » ou « naturel », **des informations simples et claires à partir des critères définis par le CNC : la signification du terme, les garanties à apporter par le professionnel ou encore les précisions qui doivent être portées à la connaissance du consommateur.**

Ce guide pratique est consultable sur le site du CNC :
<http://www.bercy.gouv.fr/conseilnationalconsommation/>

Les deux ministres ont indiqué que le CNC poursuit actuellement ses travaux de clarification pour huit autres allégations qui donneront lieu à un second tome du guide pratique au tout début de l'année prochaine et que la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes intensifiera ses contrôles sur la loyauté des allégations environnementales.

Pour Hervé NOVELLI : « avec ce guide, nous disposons enfin d'un référentiel pour tous les consommateurs qui s'interrogent sur la signification des allégations environnementales. »

« Ce guide vient compléter les actions en faveur d'une information toujours meilleure et transparente des consommateurs. L'information est un droit. L'information doit aussi éclairer les choix des consommateurs », a indiqué Chantal JOUANNO.

Contacts presse :

Cabinet de Hervé NOVELLI - Aurore LONGUET : 01 53 18 46 35
aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Chantal JOUANNO – Sabine DEROCHE - 01 40 81 79 55
sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr